



Dépêche 10/03

Le retard du compte épargne temps se prolonge

En marge du groupe de travail du 28 janvier sur le dialogue social, la DPMA a indiqué que l'instruction ministérielle était rédigée et qu'elle serait publiée dès la parution de l'arrêté ministériel.

Combien de temps faut-il à un ministre, chantre de l'efficacité, pour signer un texte théoriquement applicable depuis près d'un mois ?

Le 28 janvier 2003